ABDAT & CO
Au capital de 100 €
RCS Pontoise 929 524 478
Siège social : 40 RUE MISSAK MANOUCHIAN, 95400 ARNOUVILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 janvier, à 9 heure, l'associé unique de la SASU ABDAT & CO s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sur convocation faite conformément aux dispositions des statuts et du Code de commerce.

L'assemblée est présidée par Monsieur ABDAT Mehdi, président et associé unique, qui déclare que l'intégralité des actions sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Cession d'actions à M ABDAT Djaffar.

Nomination d'un nouveau Directeur Général

Mise à jour des statuts.

PREMIERE RESOLUTION : Cession d'actions

M. ABDAT Mehdi, associé unique de la SASU ABDAT & CO, cède 10 % de ses actions, soit 10 actions, à M. ABDAT Djaffar, né le 30/04/1963, demeurant au 40 RUE MISSAK MANOUCHIAN, 95400 ARNOUVILLE.

Nouvelle répartition du capial :
ABDAT Mehdi 90 actions
ABDAT Djaffar 10 actions

DEUXIEME RESOLUTION : Nomination d'un nouveau Directeur Général

L'Assemblée décide de nommer Monsieur ABDAT Djaffar, né le 30 avril 1963 à AIN EL HAMMAM (Algérie), demeurant au 40 RUE MISSAK MANOUCHIAN, 95400 ARNOUVILLE, en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

TROSIEME RESOLUTION : Mise à jour des statuts

Suite aux modifications susmentionnées, les statuts de la société sont mis à jour pour refléter le nouvel associé et Directeur Général.

Toutes les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la séance est levée.

Fait à Arnouville, le 01 janvier 2025.

Le Président de séance,
M. ABDAT Mehdi

Le nouvel associé et directeur,
M. ABDAT Djaffar